FORMULAIRE D'ADHESION
S/L SOUES OMNISPORTS ATHLETISME

Saison 2022/2023

N° de Licence |__|__|__|__|__|__|__|__|
(si déjà licencié à la Fédération Française d'Athlétisme)

Remplir en Lettres Capitales et cocher les cases

NOM : _

Prénom : _

Sexe : F ☐ M ☐ **Date de naissance :** _ _ / _ _ / _ _ _ _ *(jj/mm/aaaa)*

Nationalité : _

Adresse complète _

_ _

Code Postal : |__|__|__|__|__| **Ville :** _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

email *(obligatoire et lisible)* **:** _

Téléphone portable : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Type de Licence :

☐ Athlé Découverte

☐ Athlé Compétition

☐ Athlé Encadrement

Date certificat médical

Date d'enregistrement sur SIFFA

Mode de Paiement

Certificat médical

Certificat médical : (Articles L 231-2 et L 231-2-2 du Code du Sport)

- Pour les Licences **Athlé Compétition**, le soussigné **majeur** certifie avoir produit un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de six mois à la date de prise de la Licence.
- Dans le cadre d'un **renouvellement** de Licence, et dans les conditions prévues par le code du sport, le soussigné peut attester avoir rempli le questionnaire de santé et se voir dispenser de présenter un nouveau certificat médical.
- Pour la prise d'une 1ère licence ou le renouvellement de la licence d'un **mineur**, le titulaire de l'autorité parental peut attester avoir rempli, avec son enfant, le questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur et voir son enfant dispenser, dans les conditions prévues par le Code du Sport, de présenter un certificat médical.

Autorisations parentales pour les mineurs : Hospitalisation / prélèvements sanguins

Je, soussigné, …… , en ma qualité de père / mère / représentant légal de l'enfant…… autorise :

- L'encadrement à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident, notamment prise en charge par un médecin, hospitalisation et intervention chirurgicale d'urgence.
- Conformément à l'article R.232-45 du Code du Sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.

Assurances (Articles L 321-1, L 321-4, L 321-5, L321-6 du Code du Sport)

La Fédération Française d'Athlétisme propose, par l'intermédiaire de MAIF, une assurance Individuelle Accident et Assistance incluse dans le prix de la licence.

Le soussigné s'engage à respecter les statuts et règlements de la Fédération Française d'Athlétisme et ceux de la Fédération Internationale d'Athlétisme.

Droit à l'image

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : ☐

Loi informatique et libertés *(Loi du 6 janvier 1978) :*

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, il suffit d'adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : cil@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : ☐ ***(l'absence de réponse vaut acceptation)***

Date	**Signature du licencié** *(des parents ou du représentant légal si le licencié est mineur)*